



CTL DU 24 JUIN : Nous avons voté contre !

Jeudi 24 juin dernier s'est tenu un Comité Technique Local (CTL) avec plusieurs points soumis au vote des représentants du personnel.

Par ce tract, l'intersyndicale a souhaité s'adresser aux agentes et aux agents afin d'expliquer leurs positions et les raisons de leur vote.

NRP 2022 : Fusion des SIP de Ruffec et d'Angoulême

Rappelons-nous de l'argument principal de la réforme du NRP : remettre des services publics au cœur des territoires. Comment cela se matérialise-t-il en Charente ? En éloignant les services de la DGFIP des usagers... Dans ce cas précis, 40 kilomètres.

Et ce n'est pas l'installation d'une EFS dans les locaux du CFP de Ruffec qui changera la donne ! Un service d'orientation et de premier niveau n'aura jamais la même valeur ajoutée qu'un service de pleine compétence !

Nous avons voté contre à l'unanimité. Il ne peut en être autrement sur un tel sujet : la destruction méthodique de notre administration et de son maillage territorial ne sera jamais cautionnée par les représentantes et les représentants du personnel !

CSB : transfert de l'activité outremer vers le CSB d'Angoulême

Les Services Mutualisés Antilles-Guyane (SMAG) et Océan indien (SMOI) sont transférés au CSB d'Angoulême le 1^{er} septembre 2021. Ce transfert sera accompagné de 4 emplois : 2 B et 2 C, implantés au 1^{er} janvier 2022.

Afin de combler ces 4 emplois et compenser les 4 suppressions d'emplois votées pour 2021, la direction a ouvert la boîte de Pandore : le recrutement de contractuels et contractuelles

Il faut être lucide sur ce sujet : ce transfert d'emplois et de missions n'assure pas la pérennité du CSB, tout aussi susceptible d'être « éparpillé façon puzzle » que les autres missions de la DGFIP, quand nos dirigeants le décideront et quand nos « client.es » seront habitués à gérer toutes leurs opérations depuis leur ordinateur comme n'importe quel client.es bancaires.

De plus, nous ne pourrons jamais nous réjouir de la concentration des services et des missions qui vident peu à peu les directions locales de leurs missions.

Enfin, nous affirmons notre opposition au recrutement de contractuel·es. Les postes vacants, les gels de postes ne sont que la conséquence du dogmatisme de nos décideurs. Il est de leur responsabilité de recruter des fonctionnaires statutaires à hauteur des besoins réels et non pas se retrancher vers la politique du « trop de fonctionnaires », argument d'ailleurs balayé par nos concitoyens et concitoyennes au cours de cette si difficile crise sanitaire.

Le recours à des emplois précaires et mal rémunérés ne peut en aucun cas servir de palliatif aux carences en matière de recrutement à la DGFIP !

Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre